

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de HAUTEFORT

dossier n° PC 024 210 24 D0011

date de dépôt : 09/07/2024

demandeur : Monsieur DEHIER DENIS et
Madame DEHIER CORINNE

pour : Construction d'une maison individuelle
avec garage

adresse terrain : LES VIDALOUX, HAUTEFORT
(24390)

ARRÊTÉ

**accordant un permis de construire avec prescriptions
au nom de la commune de HAUTEFORT**

Le maire de HAUTEFORT,

Vu la demande de permis de construire présentée le 09/07/2024 par Monsieur DEHIER DENIS et Madame DEHIER CORINNE demeurant 2 TER RUE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIANT, ANDRESY (78570) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une maison individuelle avec garage ;
- sur un terrain situé LES VIDALOUX , HAUTEFORT (24390) ;
- pour une surface de plancher créée de 144,47 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée le 07/08/2008 et révisée le 06/12/2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11/09/2023 approuvant la seconde révision de la carte communale et l'arrêté préfectoral en date du 23/02/2024 ;

Vu la délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 24/06/2011 instaurant la Taxe d'Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune instaurant la taxe d'aménagement en date du 18/10/2021 applicable à compter du 01/01/2022 ;

Vu l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt le 11/07/2024 ;

Vu l'avis favorable du SMAEP - Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Périgord Est en date du 06/08/2024 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du SDE - Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne en date du 14/08/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les prescriptions émises par les différents services consultés devront être strictement respectées (voir avis ci-joints).

Fait à HAUTEFORT

Le 18/09/2024

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS

